



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

POLICE MUNICIPALE

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE FONT DE CHERVES, RUE HENRI MERIOT
RAMPE DU VENGEUR, AVENUE DANIEL HEDDE, PLACE DU MARCHÉ
DU 26 JANVIER AU 24 FEVRIER 2006**

JCB/CB
APM 06/053

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise LACOMBE RESEAUX,
sise 7 rue Raymond Baillou - 17800 PONS, en date du 16
janvier 2006

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers
de la route pendant la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'entreprise LACOMBE RESEAUX est autorisée à effectuer des
travaux (renouvellement HTAS/BTAS sur le marché) rue Font de Cherves,
rue Henri Mériot, Rampe du Vengeur, avenue Daniel Hedde, Place du
Marché, du 26 janvier au 24 février 2006.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée et la chaussée sera rétrécie
sur les voies précitées pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur les voies précitées aux
droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation
seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant
toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Fait à ROYAN, le 17 janvier 2006

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 19 janvier 2006
Certifié conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des Services,

H. THOMAS